

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-623

présenté par

M. de la Verpillière, M. Abad, M. Bazin, M. de Ganay, Mme Marianne Dubois, M. Ferrara,  
M. Furst, M. Larrivé, M. Marlin, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart et M. Verchère

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	9 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	9 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	9 000 000
Équipement des forces	0	0
<b>TOTAUX</b>	9 000 000	9 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mission Défense prévoit pour 2019 une augmentation des dépenses de personnel travaillant pour le programme « Liens entre Nation et son armée ». Cette hausse ne paraît pas justifiée étant donné

que la JDC n'a pas changé de nature et qu'elle prévoit d'accueillir 792 745 jeunes en 2019 contre plus 804 000 en 2018, soit une baisse conséquente du nombre de jeunes accueillis.

En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, les signataires proposent une diminution des crédits de l'action 212-65 «JDC Personnel travaillant pour le programme »Liens la Nation et son armée« qui doivent pouvoir être rationalisés. Ces crédits sont transférés vers l'action 178-05-80 »Logistique et soutien interarmées-Fonction santé« .